



# Les passerelles au diplôme d'Etat ambulancier pour professionnels de santé et du secteur médico social

La formation au diplôme d'Etat ambulancier est accessible à certaines professions de santé ou du secteur médico social, avec dispense de certains modules.

# Les modules de la formation au diplôme d'Etat ambulancier

#### Module 1

Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient 3 semaines

#### • Module 2

Apprécier l'état clinique d'un patient 2 semaines

#### • Module 3

Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections 1 semaine

#### • Module 4

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients

2 semaines

#### • Module 5

Établir une communication adaptée au patient et à son entourage 2 semaines

## • Module 6

Assurer la sécurité du transport sanitaire 1 semaine

### • Module 7

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins 1 semaine

## • Module 8

Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

1 semaine = 35 heures

## Les modules à suivre

### Aide-soignant

Modules 1,3,6,8

- Stage en services d'urgence : 1 semaine
- Stage en SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine Stage en entreprise de transport sanitaire, 2 semaines
- Infirmier, kinésithérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale

Modules 6 et 8

- Stage en entreprise de transport sanitaire, 1 semaine
- Auxiliaire de vie sociale

Assistant de vie aux familles

# Auxiliaire de puériculture

Modules 1,2,3,6 et 8

- Stage en services d'urgence : 1 semaine
- Stage en SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine

Stage en entreprise de transport sanitaire, 2 semaines

Stage en service de courts ou moyens séjours : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle, 1 semaine

## Les pièces nécessaires au dossier

- Permis de conduire de plus de 36 mois ou 24 mois (conduite accompagnée)
- Attestation Préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Certificat médical de non contre-indication
- Certificat médical de vaccinations

# Les quatre instituts dispensant la formation au DEA

Bordeaux (33)

Hôpital Xavier Arnozan Av. du Haut Lévêque 33600 PESSAC Tél.: 05 56 36 72 23

Fax: 05 57 26 94 51

Brest (29)

2 bis, avenue Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU

Tél.: 02 98 41 75 74 Fax: 02 98 41 72 62

e-mail: <u>ifa.bordeaux@ordredemaltefrance.org</u> e-mail: <u>ifa.brest@ordredemaltefrance.org</u>

Paris – Quest

13, rue de l'Ecole des Postes 78000 VERSAILLES Tél. : 01 30 21 08 60

Fax: 01 30 21 08 64

Toulon (83)

345, avenue Clovis Hugues 83200 TOULON

Tél.: 04 94 09 27 72 Fax: 04 94 91 11 35

e-mail: <u>ifa.paris@ordredemaltefrance.org</u> e-mail: <u>ifa.toulon@ordredemaltefrance.org</u>

Ces informations sont données sous réserve de modifications décidées par le Ministère de la Santé. Vous êtes invité à prendre contact avec l'école de votre choix pour prendre connaissance du déroulement spécifique de votre formation en fonction de votre diplôme d'origine. - Direction de la Communication - Septembre 2007